

La lettre d'info aux Auvillalais

éditée par les membres de "un élan nouveau avec les Auvillalais" - n° 13 - août, septembre 2002

L'éditorial

DE BAS EN HAUT EN ASCENSEUR.

On parle depuis quelques mois de rapprocher la France d'en bas avec celle d'en haut. L'actualité de ces dernières semaines montre plutôt le contraire. En effet, le salaire minimum n'a été revalorisé que de 2,4% en juillet alors que celui des ministres augmente de 70% avec en plus un effet rétroactif.

A Auvillar, il y a une certaine ressemblance. Pour "l'Auvillar d'en bas", le conseil municipal s'est prononcé pour une augmentation de 3,57% des loyers des appartements communaux et une hausse de 5% du prix du repas à la cantine.

Pour "l'Auvillar d'en haut", le conseil municipal s'autorise une augmentation de 65% du prix de remise en état de la salle des fêtes en l'espace de trois mois :

68602€ lors du budget primitif en avril, 113762€ HT en juillet avec un projet qualifié de "sommaire" selon le maire. Il faut donc s'attendre à une majoration.

Très peu de subventions sont attendues toujours selon le maire. Nous regrettons que les membres du conseil n'aient pas posé de questions sur la manière de financer ces travaux.

Concernant l'ascenseur dont on parle depuis des décennies, il devrait enfin être installé pour que nos "ânés" puissent se retrouver dans leur salle située à l'étage. Il est bon de savoir que le projet d'installation d'un ascenseur à la salle des fêtes remonte à l'époque où M. Pouydesseau était maire. Une partie du conseil dont M. Sautédé avait voté contre. L'ascenseur, déjà commandé, avait finalement été installé dans les bâtiments de l'actuelle mairie. Nous tenons à rappeler notre désaccord avec l'installation d'un ascenseur à la salle des fêtes. N'aurait-il pas été plus judicieux de s'intéresser à l'acquisition de la salle de sports de l'IME, située, elle, en rez-de-chaussée.

Cet ascenseur va de plus nécessiter, chaque année, des frais d'entretien et de contrôle réglementaire.

Il est vrai que c'est le conseil municipal en place qui décide de l'emploi de notre argent public. Dans le budget primitif de cette année, le financement de ces travaux était réalisé par un emprunt. Le maire ne devrait donc pas tarder à faire voter un nouvel emprunt.

Conseil du 09 juillet.

absents excusés : Ms Grippon et Delrieu.
observateurs : 5

◆ **La salle des fêtes va faire peau neuve.** L'avant-projet qui s'élève à 113762€ (745000F), a été présenté à quelques présidents d'association le 15 juillet.

Divers travaux sont envisagés :

- création d'un W-C pour handicapé
- mise en place d'un ascenseur dans l'entrée.
- réfection du coin cuisine.
- modernisation du système de chauffage.

Concernant l'extérieur, les eaux de pluie sont à collecter vers le devant du bâtiment.

Selon le maire, les travaux devraient débiter au plus tôt au début du mois d'octobre pour se terminer à la fin de l'année.

Mme Sautédé fait remarquer qu'il faut garder cette salle des fêtes dans le village. "Elle est très intime". Mme Sarraut surenchérit en disant : "Elle est très appréciée. Ce n'est pas une salle de bal mais elle est très jolie".

◆ **La régularisation des terrains situés "promenade des Moines"** est en bonne voie. Une partie des propriétés de Mme Sarraud, de M. et Mme Pora et enfin de M. et Mme Lascaux est située sur le domaine public. M. et Mme Pora ont fait la demande en novembre 2001 d'acquérir leur partie.

Le prix de vente est de 25F le m² (3,81€). Mme Sarraud et la famille Pora sont d'accord. L'avis de la famille Lascaux est attendu. Les frais notariés et de bornage sont à la charge des acquéreurs, rappelle M. le maire. Le maire précise qu'une enquête d'utilité publique est nécessaire.

Nous suggérons aux auvillalais se trouvant dans la même situation de faire une demande de régularisation à la mairie. Il ne devrait y avoir aucun problème !

◆ **Les augmentations de juillet.**

Le conseil municipal se prononce pour que les loyers des appartements communaux augmentent de 3,57%. Le prix du repas de la cantine augmente de 5%.

Pour mémoire, les loyers ont augmenté de 1% en l'an 2000 et de 2,38% en 2001.

Le SMIC quant à lui, n'a augmenté que de 2,4% cet été.

Où est la politique sociale de la commune ?

◆ **La révision du plan local d'urbanisme.** Le maire signale qu'il a déjà demandé à M. Bouteloup -ingénieur territorial à la communauté des communes - de réviser ce

plan (ancien plan d'occupation du sol). Il rajoute : "je vais lui redemander pour que cela se fasse à la rentrée"

◆ **Le local poubelle de l'ancien quartier de l'IME.** M. le maire informe que sur le dernier document remis par M. Mandron - représentant de l'AGOP -, le local poubelle qui a fait l'objet d'un long débat lors de la séance précédente n'y figure plus. Le maire signale qu'il devrait signer l'acte notarié avant la mi juillet. Un des membres du conseil qui s'était opposé à la création de cette aire pour les poubelles, fait remarquer au maire, l'utilité de se battre.

Belle démonstration.

Les brèves du conseil

□ **M. Barbéra veut récupérer le tronc de l'arbre abattu au stade.** Le conseil répond favorablement moyennant 50€.

□ **Le conciliateur de la République cherche un local.** M. SERMON est nommé pour assurer cette fonction dans les cantons d'Auvillar et de Moissac. Il cherche un local pour démarrer ses permanences hebdomadaires début septembre.

□ **L'exposition de l'astronome, Monsieur Bigourdan :** Mme Sarraud informe qu'il y a quelques années, une exposition de photos d'astronomie à la mémoire de l'astronome - M. Bigourdan - originaire de la région avait eu lieu à Auvillar.

Une association étrangère au village, est intéressée par ces photos pour faire à son tour une manifestation. L'office de tourisme répond favorablement à la demande moyennant une commission de 375€.

□ **La place de la vierge** va être subventionnée sur une base de 40% du montant des travaux soit une somme de 6400€.

□ **L'incinérateur des déchets ménagers** va être fermé le 31 juillet prochain par arrêté préfectoral. M. le maire rajoute que des quais de transfert provisoires vont être édifiés en octobre prochain pour être opérationnels en novembre. M. le maire précise que "c'est le département qui décide ; ici, on n'y peut rien".

Monsieur Sautédé - maire d'Auvillar - oublie de dire qu'il occupe la fonction de premier vice-président du syndicat des ordures ménagères, lequel exploite cet incinérateur. Il avait donc la responsabilité avec d'autres de mettre aux normes cet incinérateur ou de

le fermer avant que le préfet ne l'ordonne. Responsable mais pas coupable ? Dans le dernier bulletin municipal de juillet, le mot du maire porte sur les maux de l'incinérateur. Il réconforte la population en donnant les résultats des mesures de teneur en dioxine faites dans le fromage et les œufs produits dans un rayon de trois kilomètres. Il est regrettable que les producteurs en question apprennent ces résultats dans ce bulletin et non pas directement de la bouche du maire.

□ **Le contrat pour "le courrier prêt à poster"** est à revoir avec les services de la poste.

□ **Une taxe de séjour** versée par les touristes pour le compte de la commune est à étudier selon le maire.

Conseil du 02 sept.

absents : aucun

observateurs : 3

◆ **Étude de la falaise.** La société "Soléo" a été retenue. Le coût de cette étude s'élève à 25698€ HT. Parallèlement, une autre étude sur les glissements de terrain sera réalisée dans la commune.

◆ **OT : titularisation de Mme Francine Moretin.** Après les éloges de Mme Sarraut sur la future titulaire, M. Grippon suggère avec humour à M. le maire d'être attentif aux termes du contrat de travail. Ceci, en référence à l'expérience antérieure.

◆ **Nouveaux tarifs.**

- repas enfant à la cantine : 1,50€

- repas adulte à la cantine : 4,19€

- carnet de garderie : 8€ les dix tickets.

Certaines mamans s'étonnent d'établir les chèques de paiement de la garderie à l'ordre de "l'association des amis de Saint Jacques" !!!

- droit d'inscription au marché potier : 100€ soit 10% d'augmentation !

◆ **Attribution de logements :** changement de locataire "place du Palais" et dans le T4 de l'école.

◆ **Restauration du tableau de la "crucifixion"**. M. le maire annonce que le département ne subventionnera pas les travaux de restauration du tableau. Sur un total de 5226€, la part de la commune passe donc de 50 à 75%.

◆ **L'électricité à l'église.** Un devis de réhabilitation du circuit électrique va être demandé. Les prévisions de subventions selon le maire s'élèvent à 50% pour la communauté des communes, 25% de l'état et peut être une du département

Au cours de la séance du 13 mai, le maire espérait aussi une subvention du départe-

ment pour le tableau de la crucifixion.

De plus, le conseil avait émis la volonté de donner la priorité à la réhabilitation du circuit électrique (séance du 9 octobre 01)

Que de paroles vaines !

◆ **Lotissement Poutantan.** Une option a été prise sur le lot n° 9 (50F le m2).

◆ **Chemin rural d'Embatlarègue.** Ce chemin situé derrière le "Sénat", va enfin être remis en état.

◆ **Concours des villages fleuris.** Auvillar a obtenu la quatrième place.

◆ **L'ancienne salle de sport de l'IME** a été achetée par une association d'artistes "A7"

◆ **Le prix des repas livrés à domicile** sera fonction des revenus des bénéficiaires. Une feuille d'imposition sera demandée. Les tarifs varieront de 3,20€ à 6,50€.

◆ **Circulation routière.** Un comptage sera installé début octobre pour connaître le nombre de véhicules qui traversent le village.

◆ **Le droit de licence sur les débits de boisson** passe de 5€ à 10€.

◆ **La restauration du gîte.** Le projet va peut être bénéficier de 70% de subvention de la part de la région !!!

Que de subventions attendues !

◆ **La chapelle du Port.** Un devis daté d'avril dernier, concernant l'étude pour la restauration de cette chapelle, s'élève à 7000€ *Ce n'est que l'étude !*

A la question d'un conseiller, concernant le manque de sanitaires au quartier du Port, le maire a répondu :

"ils ne serviraient que pour les fêtes. Et qu'en attendant, cela fait de l'engrais"

◆ **L'immeuble "Les Couventines"**. M. le maire modifie le projet initial et remplace le local commercial du rez-de-chaussée par un logement HLM supplémentaire.

◆ **Encore un huis clos.** M. le maire a proposé le huis clos sur le dernier sujet. La raison invoquée : "je ne veux pas qu'il se raconte n'importe quoi"

Sachez, M. le maire, que nous ne racontons pas n'importe quoi. Nous ne faisons que rapporter strictement les propos tenus en conseil municipal.

On peut penser que le sujet portait sur l'avenir de l'IME car ce point figurait à l'ordre du jour.

Nous nous permettons de rappeler qu'au mois de juin 2001, le maire avait usé du huis clos : "des points importants étaient à discuter ..." En fait, il s'agissait de la vente du restaurant de l'Horloge ! ... et du vote du budget administratif.

Le 02 septembre, M. le maire récidive. En fin de conseil, il demande le huis clos pour

un nouveau point important à traiter.

Mais que voulez vous nous cacher alors que durant la campagne électorale, vous nous aviez promis la transparence ?

Nos brèves

□ **Les comprimés d'iode** devaient être distribués depuis mars dernier aux habitants d'Auvillar pour remplacer les comprimés périmés. Or, à ce jour, peu de foyers ont été visités.

Le maire d'Auvillar n'a pas l'air de s'en inquiéter. Par contre, celui de Donzac a envoyé un courrier au préfet afin de lui faire part de son insatisfaction et de son souhait pour que tout soit mis en œuvre pour informer sa population. C'est ce que l'on pouvait lire dans le bulletin municipal de cette cité daté de juin 2002.

□ **PPDA sur "zone interdite"**. Le présentateur vedette du journal de 20h sur TF1 a fait étape à Auvillar le jeudi 08 août dans l'après-midi. Dans sa marche entre Moissac et Flamarens, il s'est installé sur la "célèbre" terrasse de la pizzeria "San Marino". C'est ce que l'on pouvait lire dans "le journal de Tarn et Garonne" dans son édition du 10 août.

□ **Une information incomplète.** Dans l'excellent bulletin municipal - comme aurait dit Coluche - on peut lire à la page 6, l'information suivante.

"Lettre de M. DELSOL Alain

Une copie du courrier de Monsieur Delsol en date du 20 janvier 2002, concernant les locaux du Moulin à Nef, est distribuée au Conseil Municipal. Monsieur le Maire demande à ses membres, qu'après avoir pris connaissance de ce courrier, chacun émette un avis, pour qu'une réponse commune soit donnée."

A la lecture de ce message, les Auvillalais ne savent toujours pas l'objet du courrier. Voici en résumé, l'essentiel à retenir.

La fondation américaine Donnell Kay, propriétaire de l'ensemble immobilier qu'elle a restauré en grande partie et situé au quartier du Port, a depuis bientôt trois ans, l'intention de le céder. Elle a invité la mairie, à deux reprises (mai 99 et avril 01) par écrit à se mettre sur les rangs.

Affaire à suivre.